

Les déplacements domicile-travail dans l'aire urbaine de Dijon Attractivité croissante du Grand Dijon

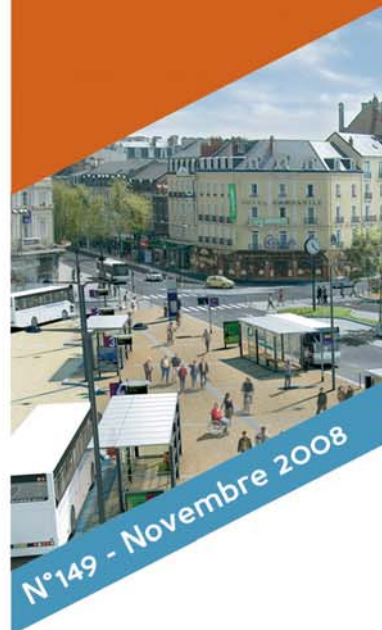
Les salariés de l'aire urbaine de Dijon sont de plus en plus mobiles. Ils résident davantage en périphérie du Grand Dijon alors que les emplois se concentrent toujours au centre, à Dijon ou dans l'agglomération.

Les principaux flux de déplacement domicile-travail sont orientés vers le Grand Dijon. À l'intérieur du Grand Dijon, les flux se croisent davantage entre Dijon et les zones d'activité périphériques.

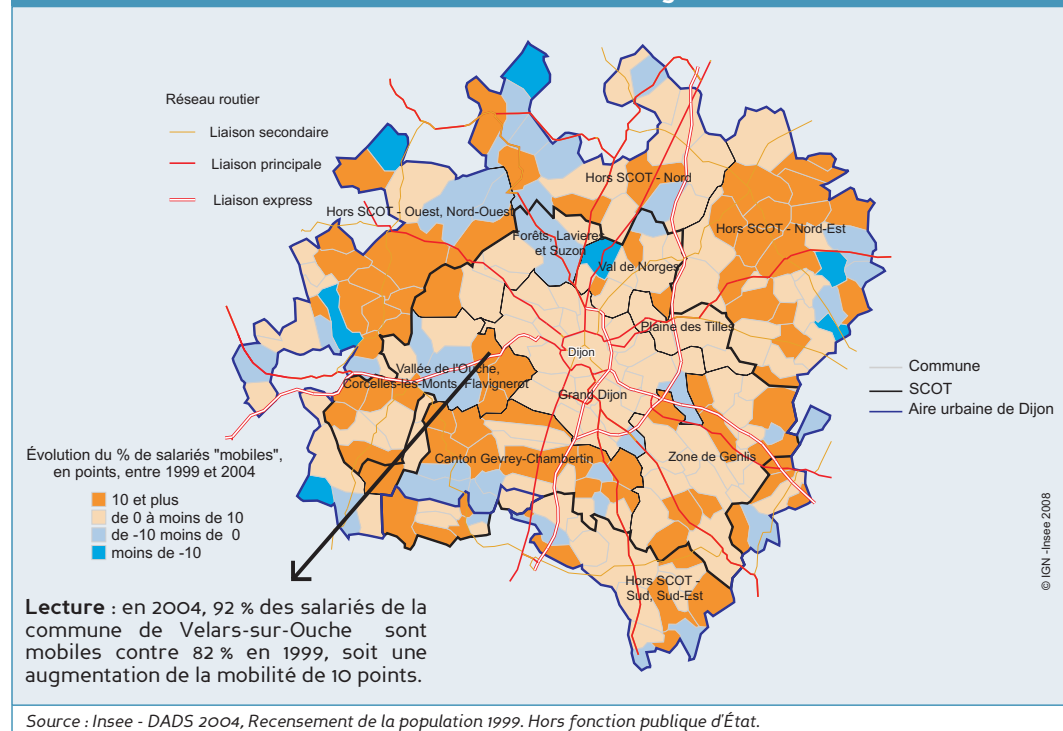
Les salariés dijonnais sont davantage concernés par les très grands trajets. Les hommes se déplacent plus que les femmes et les cadres sont les plus mobiles.

Près de 132 000 salariés résident dans l'aire urbaine de Dijon et 81 % y travaillent également. Tout en restant au sein de l'aire urbaine, 60 % d'entre eux changent cependant de commune lorsqu'ils se rendent à leur travail. Cette mobilité domicile-travail est d'autant plus fré-

quente que l'on s'éloigne de la ville centre. Elle concerne 37 % des salariés résidant à Dijon, 85 % de ceux qui résident dans le Grand Dijon (hors Dijon), et 92 % des résidents en périphérie du Grand Dijon.



La mobilité des salariés augmente

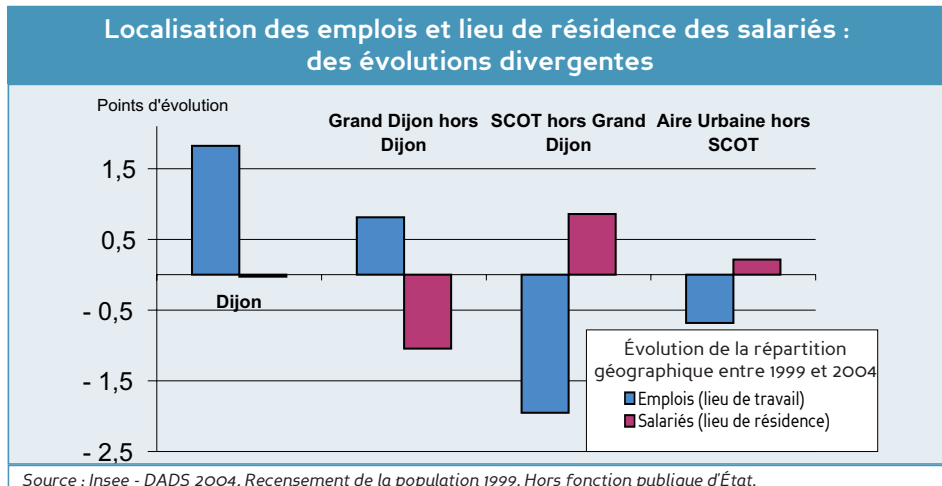


Des salariés de plus en plus mobiles

La mobilité des salariés augmente. En 2004, 67 % des salariés (hors fonction publique d'État) quittent leur commune pour aller travailler contre 62 % en 1999. Cette augmentation concerne surtout ceux qui résident en périphérie du Grand Dijon où la part des navetteurs a gagné huit points. Inversement, les salariés qui travaillent et résident dans la même commune sont de moins en moins nombreux : en 2004 ils ne représentent plus que 33 % des salariés contre 38 % en 1999. La mobilité s'est particulièrement accrue pour les salariés du nord-est de l'aire urbaine : désormais, seulement 10 % d'entre eux ne quittent pas leur commune pour aller travailler, deux fois moins qu'en 1999.

Concentration des emplois à Dijon

La différence croissante entre la localisation des emplois et le lieu de résidence des salariés explique cette augmentation de la mobilité. Alors que les emplois se concentrent de plus en plus à Dijon et dans le Grand Dijon, les salariés qui les occupent continuent à résider davantage en périphérie. En 2004, l'aire urbaine de Dijon compte 139 100 emplois salariés. Plus de 58 % se

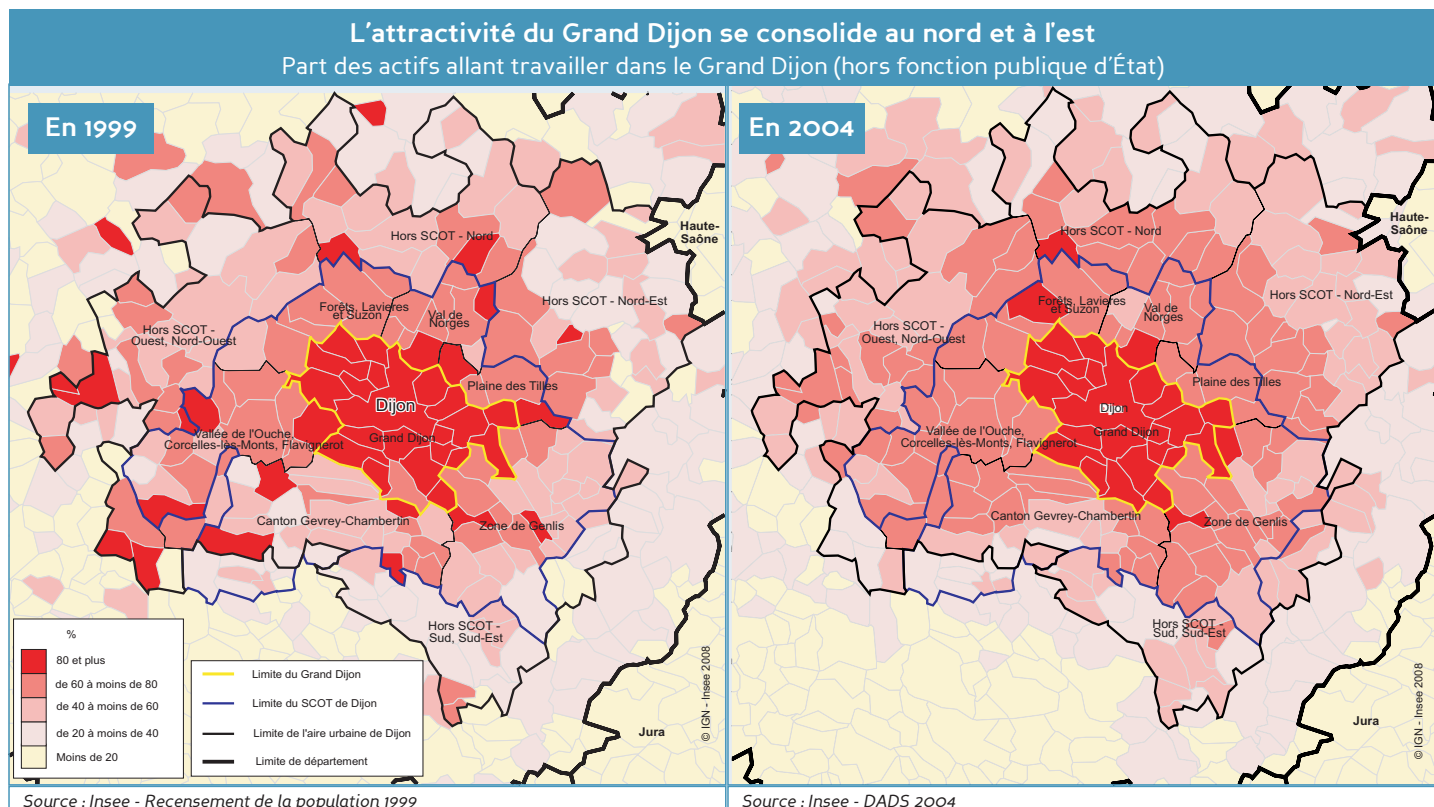


situent dans la commune centre et 90 % dans l'ensemble du grand Dijon. En cinq ans, la répartition spatiale des emplois (hors fonction publique d'État) s'est faite au profit de Dijon (+ 1,8 point) et du Grand Dijon hors Dijon (+ 0,8 point) et aux dépens des zones périurbaines. Parallèlement, les personnes qui occupent ces emplois ont tendance à résider toujours plus à la périphérie du Grand Dijon : 28 % en 2004 contre 27 % en 1999. Le « divorce » entre localisation des emplois et lieu de résidence des salariés est net dans la zone de Genlis, une zone en pleine croissance démographique alors même que l'emploi y connaît des difficultés. De fait, le poids de cette zone au sein de l'aire

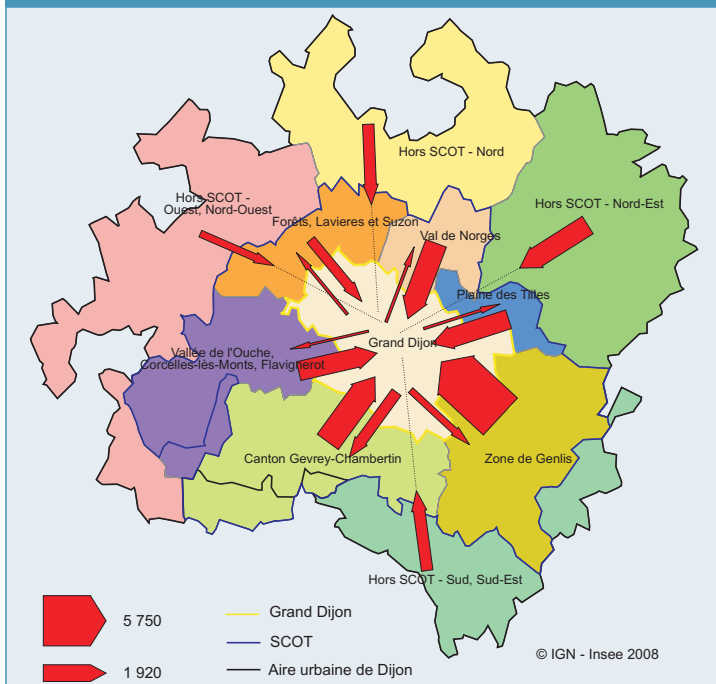
urbaine augmente en termes de salariés résidents mais diminue en termes d'emplois.

Navettes en direction et à l'intérieur du Grand Dijon

Au sein de l'aire urbaine de Dijon, les principaux flux de déplacement domicile-travail se font en direction du Grand Dijon : 5 700 viennent de la zone de Genlis, 3 000 du canton de Gevrey-Chambertin, 2 500 du Val de Norges, 2 200 de la partie ouest du SCOT (vallée de l'Ouche, Corcelles-les-Monts, Flavignerot) et 2 200 de la plaine des Tilles.

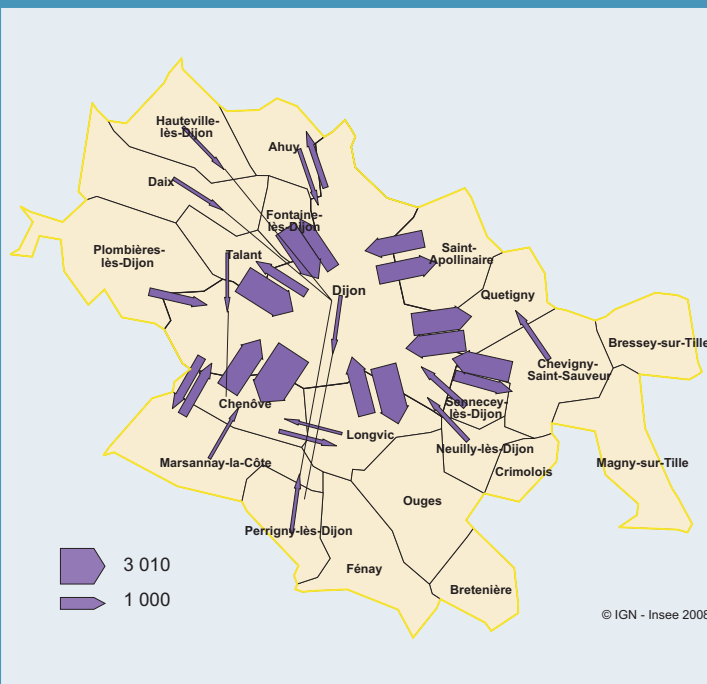


**Principaux flux de déplacements domicile-travail (+ 200 salariés)
en direction du Grand Dijon :
flux important venant de la plaine de Saône**



Source : Insee, DADS 2004

à l'intérieur du Grand Dijon : flux croisés



Source : Insee, DADS 2004

À l'intérieur du Grand Dijon les navettes domicile-travail se croisent davantage entre la ville centre et les autres communes où sont localisées des zones d'activité : ainsi, 3 000 salariés se déplacent de Dijon à Chenôve tandis que 2 000 font le trajet inverse ; 2 200 vont de Dijon à Longvic et 1 400 de Longvic à Dijon. Les échanges de salariés sont quasi-équilibrés en nombre entre Dijon et Quetigny (de l'ordre de 1 800 salariés dans chaque

sens) et entre Dijon et Saint-Apollinaire (de l'ordre de 1 500 salariés). Les communes résidentielles de Talant et Fontaine-Lès-Dijon sont à l'origine du déplacement de 2 400 et 1 900 salariés vers la ville centre.

Les salariés qui quittent la ville centre pour aller travailler dans une autre commune de l'agglomération et ceux qui font le trajet inverse n'ont pas le même profil : 69 % de ceux qui viennent travailler dans la ville centre occupent un poste de niveau employé ou profession intermédiaire ; ceux qui font le trajet inverse sont plus souvent ouvriers (36 %).

Le Grand Dijon accueille aussi des navetteurs plus lointains, 20 000 salariés qui résident hors de l'aire urbaine de Dijon. Ils viennent principalement du reste de la Côte-d'Or (9 200). Les autres résident pour l'essentiel dans les autres départements de la Bourgogne, Saône-et-Loire (1 800) et Yonne (1 100) ou dans les régions limitrophes, Franche-Comté (2 300) et Champagne-Ardenne (1 400).

Inversement, 10 000 salariés du Grand Dijon vont travailler hors de l'aire urbaine de Dijon. Ils se dirigent principalement vers le reste de la Côte-d'Or (3 300), en Île-de-France (2 400), en Rhône-Alpes (900), en Franche-Comté (900) et en Saône-et-Loire (800).

Les Dijonnais concernés par les grands trajets

La distance parcourue par les navetteurs varie beaucoup selon leur lieu de résidence (*rappel : les déplacements infra-urbains ne sont pas pris en compte*). Le trajet médian augmente à mesure que l'on s'éloigne du centre. Pour les salariés du Grand Dijon, il est de l'ordre de 6 km, c'est-à-dire que la moitié des navetteurs du Grand Dijon parcourent plus de 6 km et l'autre moitié moins de 6 km pour aller travailler. Pour les salariés venant du périurbain, dont la destination principale est le Grand Dijon, le trajet médian varie de 11 km lorsqu'ils résident dans le val de Norges à 20 km ou plus lorsqu'ils résident hors du SCOT (27 km pour les résidents de l'ouest, nord ouest de l'aire urbaine). Mais les Dijonnais sont davantage concernés par les grands trajets : 10 % d'entre eux se déplacent au-delà de 195 km, en direction de Paris surtout et de Lyon. Cette distance du dernier décile, seuil minimum parcouru par les 10 % de salariés les plus mobiles, est nettement plus faible dans les autres zones de l'aire urbaine, de l'ordre de 30 km.

Au total, les salariés de l'aire urbaine de Dijon parcourent chaque jour plus de 2,5 millions de km pour aller travailler. Plus de 64 % de ces km parcourus sont le fait des résidents du Grand Dijon, nombreux et qui

Le Grand Dijon attractif au-delà de l'aire urbaine

Zone d'échange avec le Grand Dijon	Actifs entrants	Actifs sortants
Reste de la Côte-d'Or	9 209	3 277
Saône-et-Loire	1 837	792
Yonne	1 094	310
Nièvre	291	124
Franche-Comté	2 288	857
Champagne-Ardenne	1 409	268
Île-de-France	737	2 352
Rhône-Alpes	680	856
Lorraine	483	208
Alsace	392	143
Autre	1 438	1 017
Total	19 858	10 204

Source : Insee, DADS 2004.

effectuent parfois de très longs trajets. Le reste, soit environ 1 million de km, est lié aux déplacements du domicile au travail des périurbains, dont 200 000 km pour les résidents de la zone de Genlis (sans compter le trajet du retour).

Hommes et cadres davantage mobiles

Dans l'aire urbaine de Dijon comme dans l'ensemble de la région, les hommes se déplacent davantage que les femmes. Ils sont davantage mobiles (72 % de navetteurs contre 61 % de navetteuses) et effectuent des trajets plus longs. Les grandes distances surtout différencient les hommes des femmes : 10 % des

hommes salariés parcourent plus de 83 km alors que chez les femmes cette distance des 10 % les plus mobiles est de 31 km.

L'ampleur des déplacements varie aussi selon la profession. Les cadres et professions intellectuelles supérieures sont bien davantage concernés par les grands trajets : 10 % d'entre eux parcourent plus de 292 km pour se rendre à leur travail. Ce trajet du dernier décile s'élève seulement à 27 km pour les ouvriers et employés et à 143 km pour les professions intermédiaires. Compte tenu des effectifs, ce sont les salariés des professions intermédiaires qui cumulent le plus de milliers de kilomètres : 768, contre 611 pour les cadres et professions intellectuelles supérieures, 374 pour les employés et 341 pour les ouvriers.

■ Stéphane Vigneau

Trajets domicile-travail : plus longs pour les actifs résidant en périphérie

	distance médiane	distance du 9 ^e décile	Effectifs
Dijon	5,7	195,0	21 824
Grand Dijon hors Dijon	6,5	21,6	30 559
Canton de Gevrey-Chambertin	13,2	27,3	4 403
Zone de Genlis	17,3	26,4	7 886
Forêts, Lavieres et Suzon	12,7	43,0	1 357
Plaine des Tilles	11,4	29,8	2 709
Val de Norges	11,0	26,3	3 022
Vallée de l'Ouche, Corcelles-les-Monts et Flavignerot	16,7	32,3	2 788
SCOT hors Grand Dijon	14,4	28,6	22 165
Aire urbaine hors SCOT	22,4	36,4	9 482
Ensemble aire urbaine	8,9	49,2	84 030

Source : Insee - DADS 2004

Note de lecture : La moitié des salariés résidant à Dijon parcourent plus de 5,7 km pour se rendre à leur travail lorsqu'ils quittent Dijon, 10 % d'entre eux parcourent plus de 195 km, Il s'agit de **distances** routières entre communes calculées à l'aide d'un distancier fourni par l'INRA. Elles correspondent au trajet le plus court en kilomètres. Les distances infra-communales et celles dépassant les 400 km ne sont pas prises en compte.

Précisions sur le découpage géographique

Le Grand Dijon est le nom de la communauté d'agglomération dijonnaise. Il se compose de 22 communes. **Le SCOT** (Schéma de Cohérence territoriale) est composé des communes du Grand Dijon auxquelles s'ajoutent 94 communes.

L'aire urbaine est un territoire plus vaste, qui correspond à la zone d'influence de l'agglomération dijonnaise mesurée lors du recensement de 1999. Elle comprend le pôle urbain (Dijon et 14 communes périphériques) et une couronne périurbaine constituée de 199 communes qui envoient travailler dans l'ensemble de l'aire au moins 40 % de leurs actifs résidents.

Neuf communes ont été ajoutées à l'aire urbaine dans cette étude afin de prendre en compte la totalité du canton de Gevrey-Chambertin, Féney (canton de Gevrey-Chambertin), Bretenière et Magny-sur-Tille (canton de Genlis) font partie du Grand Dijon et sont donc étudiées en son sein.

POUR EN SAVOIR PLUS

- « **Les déplacements domicile-travail amplifiés par la périurbanisation** », Insee Première n°1129 - mars 2007

- « **Localisation des emplois et déplacements domicile-travail dans le Grand Dijon et sa périphérie** », Insee Bourgogne - Dossier n°42 - Février 2005

Toutes ces publications sont consultables sur le site internet de l'Insee : www.insee.fr

Insee - Bourgogne
2, rue Hoche - BP 1509
21035 Dijon Cedex
Tél : 03 80 40 67 67
Fax : 03 80 40 68 00
Service Insee Contact :
0 825 889 452

Directeur de la publication :
Jean-Louis Coster

Chef du Service Études et Diffusion :
Robert Morel-Chevillet

Rédactrice en chef :
Christine Charton

Maquette PAO :
Thierry Poisse

Cartographie :
Christophe Clemence

Impression :
AZ Média
Marsannay-la-Côte

Dépôt légal :
à parution
ISSN 1246-483 X
© Insee 2008